



## Conseil économique et social

Distr. limitée  
31 août 2006  
Français  
Original : anglais

---

### Comité du programme et de la coordination

#### Quarante-sixième session

14 août-8 septembre 2006

Point 8 de l'ordre du jour

#### Adoption du rapport du Comité sur les travaux de sa quarante-sixième session

### Projet de rapport

*Rapporteur* : M. Valery **Zhdanovich** (Bélarus)

#### Additif

### Projet de cadre stratégique pour l'exercice biennal 2008-2009

[Point 3 b)c)]

### Programme 16

#### Développement économique en Europe

1. À sa 12<sup>e</sup> séance, le 23 août 2006, le Comité du programme et de la coordination a examiné le programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal [A/61/6 (Prog. 16)].
2. Le Représentant du Secrétaire général a présenté le rapport et répondu aux questions soulevées par le Comité pendant ses délibérations.

#### Examen de la question

3. Le Comité a déclaré soutenir le programme. Il a pris note avec satisfaction de l'appui apporté aux pays en transition de la région ainsi que de l'échange de données sur les pratiques optimales et les enseignements tirés. Dans ce contexte, il a souligné que la stratégie de la Commission économique pour l'Europe (CEE) devait contribuer au renforcement des capacités nationales des pays en transition et à l'action de proximité menée auprès des entreprises et des ONG dans ces pays.
4. Le Comité a estimé que les commissions régionales jouaient un rôle important dans la promotion du développement dans leur région respective. Il a aussi jugé



qu'elles restaient d'une grande utilité et avaient fait la preuve de leur faculté d'adaptation face à une réalité en évolution constante tout en menant à bien la tâche importante qui consistait à réaliser les objectifs de développement du Millénaire dans une vaste zone géographique.

5. Le Comité a pris note avec satisfaction de la réforme engagée par la Commission en 2005, sur la base des recommandations relatives à son rôle, son mandat et ses fonctions qui figuraient dans le rapport sur sa situation, qui l'avait faite passer à la vitesse supérieure. La réforme en question a été saluée en particulier en raison de l'accent qu'elle mettait sur une plus grande interaction et de plus nombreux échanges avec les autres organisations internationales présentes dans la région. Il a fait remarquer que la réforme de la CEE était considérée comme faisant partie de la réforme générale de l'Organisation des Nations Unies. Il a aussi approuvé les changements apportés à la structure décisionnelle de la CEE. Il a admis qu'il fallait aller encore plus loin dans la responsabilisation et l'amélioration de la transparence au niveau interne et a salué à ce propos la création du service de la planification, du suivi et de l'évaluation du Programme au sein du bureau du Secrétaire exécutif.

6. Il a également estimé que la stratégie du sous-programme 1 (Environnement) devait faire référence à la coopération avec d'autres entités comme le Programme des Nations Unies pour l'environnement et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe.

7. Il a déclaré apprécier que des statistiques macroéconomiques, sociales et démographiques aient été recueillies et communiquées aux pays de la région. Il a également salué la stratégie du Programme qui consistait à donner accès à tous les documents de séances, aux programmes de travail, et aux normes statistiques et recommandations, dans un souci de responsabilisation et de transparence.

8. La création du sous-programme 4 (Coopération et intégration économiques) a été saluée. Le Comité a fait remarquer que ce sous-programme avait été conçu dans le but d'apporter aux pays en transition une assistance financière dont ils avaient bien besoin. Il a estimé utile de mettre au point un indicateur de résultats qui donnerait une idée du nombre de pays qui étaient satisfaits du concours qui leur avait été apporté.

9. Le Comité a jugé que le sous-programme 5 (Énergie durable) devrait faire une plus grande place à la participation de toutes les parties prenantes.

10. Le Comité a souligné qu'il fallait continuer à promouvoir la coopération régionale et internationale dans le cadre de la stratégie du sous-programme 7 (Bois et foresterie).

11. Il a dit, à propos du sous-programme 8 (Logement, aménagement du territoire et population), que le renforcement des capacités locales était essentiel pour l'amélioration de la gouvernance en matière de logement et d'urbanisme. Il a également estimé nécessaire d'envisager que la question des migrations soit abordée dans le cadre du sous-programme.

12. Le Comité a fait remarquer que la CEE n'avait pas pour le moment de système d'évaluation uniforme de ses sous-programmes et jugé bon qu'un mécanisme d'évaluation soit donc mis au point et appliqué de façon uniforme au niveau de tous les sous-programmes.

13. Dans sa réponse, le représentant du Secrétaire général a indiqué que l'évaluation de tous les sous-programmes se faisait actuellement sur la base des instructions et directives données par le Bureau des services de contrôle interne et que la CEE allait bientôt publier un guide élaboré pour donner suite à une décision de la Commission qui souhaitait que tous les comités sectoriels dépendant d'elle procèdent à des évaluations biennales.

#### **Conclusions et recommandations**

14. **Le Comité recommande à l'Assemblée générale d'approuver le descriptif du programme 16 (Développement économique en Europe) du projet de plan-programme biennal, sous réserve des modifications suivantes :**

##### **Sous-programme 1**

##### **Environnement**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans la colonne des indicateurs de succès, à l'alinéa a), ajouter un nouvel indicateur iii) libellé comme suit : « iii) Nombre accru de mesures prises pour encourager l'accès du public à l'information sur l'environnement ».**

##### **Sous-programme 4**

##### **Coopération et intégration économiques**

##### *Indicateurs de succès*

**Dans la colonne des indicateurs de succès, aux alinéas a) et c) i), supprimer le mot « accru » après « nombre ».**

**Faire de l'alinéa a), l'alinéa a) i) et ajouter un nouvel indicateur de succès a) ii) libellé comme suit : « ii) Nombre de pays se déclarant satisfaits des activités de formation ».**

15. **Le Comité a également pris note du rapport du Secrétaire général sur le projet de révision des plans-programmes biennaux et des priorités pour la période 2006-2007 (A/61/125).**